

**Pour toutes
questions ou
prendre
un rendez-vous
Contacter
la Mairie de
Saint-Privat**



**mairie@saint-privat-19.fr
05.55.28.28.77**

**Pièces
à fournir
pour
l'obtention
d'une Carte
Nationale
d'Identité**

Pour une demande de Carte d'Identité

Formulaire de demande

- Formulaire de pré-demande en ligne : ants.gouv.fr (le numéro de la pré-demande sera à présenter lors du rendez-vous)
- Ou formulaire papier disponible en Mairie (à compléter à l'encre noire, en majuscule à signer)

Photo d'identité de moins de 6 mois

Conforme aux normes et non découpée (de face et tête nue - format 35 x 45 mm)

Justificatif de domicile

au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs)
original ou facture électronique, **datée de moins d'un an.**

Pièces acceptées :

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
- Taxes foncières
- Factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone
- Quittance de loyer non manuscrite et établie par une agence immobilière
- Quittance assurance logement
- Vous habitez chez un particulier (parent, ami,...):
- Une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- Une lettre signée de l'hébergeant signifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois,
- Un justificatif de domicile récent de moins d'un an à son nom

Documents complémentaires pour les mineurs et majeurs protégés

- **Carte nationale d'identité* ou passeport*** de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt de dossier
- **Jugement de divorce / séparation** mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- **Pièces d'identités et justificatifs de domicile** des 2 parents en cas de résidence alternées
- **Jugement de tutelle ou de curatelle**

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans * valide ou périmée depuis moins de 2 ans

Les pièces à fournir selon votre situation

Pour une première demande

Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**

Pour un renouvellement

• Ancienne carte nationale d'identité
Si la carte nationale d'identité à renouveler est périmée depuis plus de cinq ans, fournir en plus :

- Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**

Pour un renouvellement suite à une perte ou un vol

- Déclaration de perte (faite en mairie lors du dépôt de dossier) ou
- Déclaration de vol (à faire au Commissariat de Police ou à la Gendarmerie)
- Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**
- Un document officiel comportant une photographie : passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte étudiant... A défaut un avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu récent
- Timbres fiscaux pour un montant de 25 € (le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique. Il peut être acheté en ligne sur internet timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac.

Pour un renouvellement suite à un changement d'état civil

- Ancienne carte nationale d'identité
- Acte de naissance de moins de trois mois**
- Acte de décès du conjoint de moins de trois mois en cas de veuvage

Pour un renouvellement suite à un changement d'adresse

- Ancienne carte nationale d'identité

*valide ou périmée depuis moins de 2 ans **copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la mairie du lieu de naissance (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville où l'état civil est dématérialisé). Liste à consulter sur : ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/communesadherentes-a-la-dematerialisation

**Pour toutes
questions ou
prendre
un rendez-vous**

**Contactez
la Mairie de
Saint-Privat**



**mairie@saint-privat-19.fr
05.55.28.28.77**

**Pièces
à fournir
pour
l'obtention
d'un
Passeport**

Pour une demande de passeport

Formulaire de demande

- Formulaire de pré-demande en ligne : ants.gouv.fr (le numéro de la pré-demande sera à présenter lors du rendez-vous)
- Ou formulaire papier disponible en Mairie (à compléter à l'encre noire, en majuscule et à signer)

Photo d'identité de moins de 6 mois

Conforme aux normes et non découpée (de face et tête nue - format 35 x 45 mm)

Justificatif de domicile

au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs)
original ou facture électronique, **datée de moins d'un an.**

Pièces acceptées :

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
- Taxes foncières
- Factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone
- Quittance de loyer non manuscrite et établie par une agence immobilière
- Quittance assurance logement
- Vous habitez chez un particulier (parent, ami,...) :
- Une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- Une lettre signée de l'hébergeant signifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois,
- Un justificatif de domicile récent de moins d'un an à son nom

Timbres fiscaux

sauf pour le renouvellement suite à un changement d'état civil ou un changement d'adresse

(le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique. Il peut être acheté en ligne sur internet timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac.

- **86€ pour les majeurs (plus de 18 ans) 17€ (de 0 à 14 ans) 42€ (de 15 à 17 ans)**

Documents complémentaires pour les mineurs et majeurs protégés

- **Carte nationale d'identité* ou passeport*** de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt de dossier
- **Jugement de divorce / séparation** mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- **Pièces d'identités et justificatifs de domicile** des 2 parents en cas de résidence alternées
- **Jugement de tutelle ou de curatelle**

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans * valide ou périmée depuis moins de 2 ans

Les pièces à fournir selon votre situation

Pour une première demande

Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**

Pour un renouvellement

• Ancienne carte nationale d'identité
Si la carte nationale d'identité à renouveler est périmée depuis plus de cinq ans, fournir en plus :

- Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**

Pour un renouvellement suite à une perte ou un vol

- Déclaration de perte (faite en mairie lors du dépôt de dossier) ou
- Déclaration de vol (à faire au Commissariat de Police ou à la Gendarmerie)
- Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de trois mois**
- Un document officiel comportant une photographie : passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte étudiant... A défaut un avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu récent
- Timbres fiscaux pour un montant de 25 € (le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique. Il peut être acheté en ligne sur internet timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac.

Pour un renouvellement suite à un changement d'état civil

- Ancienne carte nationale d'identité
- Acte de naissance de moins de trois mois**
- Acte de décès du conjoint de moins de trois mois en cas de veuvage

Pour un renouvellement suite à un changement d'adresse

- Ancienne carte nationale d'identité

*valide ou périmée depuis moins de 2 ans **copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la mairie du lieu de naissance (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville où l'état civil est dématérialisé). Liste à consulter sur : ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/villesadherentes-a-la-dematerialisation